

Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord

6211-03-005



Projet de développement hydroélectrique sur la Rivière Romaine

Mémoire déposé dans le cadre des consultations
publiques du Bureau des Audiences Publiques en
Environnement.

À l'attention de Mme Monique Gélinas
Pour le secrétaire du BAPE
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Novembre 2008

Limitations

Le présent document exprime l'appui de la Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord à la réalisation du projet de construction de centrales hydroélectriques sur la rivière Romaine par Hydro-Québec.

Cet appui s'inscrit dans le rôle de soutien au développement socio-économique de notre organisme et traduit notre support habituel aux initiatives qui vont dans le sens de la volonté des leaders de la région.

Ceci étant dit, il a été écrit à la suite de lectures de différents documents produits par Hydro-Québec, d'articles de journaux et de documentation diverse consultée sur Internet par du personnel sans bagage scientifique et non initié aux aspects techniques entourant un tel projet.

Le lecteur devra donc considérer ce mémoire strictement comme l'expression d'un appui au projet basé sur des informations très générales et dont le contenu doit être considéré avec tout le discernement nécessaire.

Table des matières

Limitations	2
Table des matières.....	3
Introduction.....	4
Qui sommes-nous?.....	5
Notre territoire et son profil	6
socio-économique	6
La MRC de Sept-Rivières.....	7
La Minganie.....	8
La Basse-Côte-Nord.....	9
Notre compréhension du projet.....	10
L'acceptabilité du projet	11
Références.....	12

Introduction

Depuis le lancement des études avant projet par Hydro-Québec en 2004, les rencontres se sont multipliées entre des représentants de la société d'État et différents leaders de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord concernant non seulement les impacts environnementaux du projet, mais également ses impacts socio-économiques.

En janvier dernier, Hydro-Québec déposait son étude d'impact du projet Romaine à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ainsi qu'à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE).

Depuis ce dépôt, différentes ententes ont été conclues entre la société d'état et les communautés de la région dont :

- ✗ La Minganie 718M\$ répartie sur 50 ans en janvier dernier;
- ✗ La communauté Innu de Natashquan : 43 M\$ sur 50 ans en juin (ou mars) dernier.

D'autres communautés de la région sont en voie de conclure des ententes :

- ✗ La communauté Innu de La Romaine;
- ✗ La Communauté Innu de Saint-Augustin.

Tout au long de ce processus, la Société d'aide au développement des collectivités de la Côte-Nord (Ci-après « SADC Côte-Nord ») a suivi avec grand intérêt l'évolution du dossier, qu'il s'agisse de rencontres avec les leaders de communautés concernées, de séances d'information organisées par Hydro-Québec ou de prises de positions médiatiques de différents groupes interpellés par le projet.

Considérant l'impact socio-économique majeur du projet Romaine sur le territoire de la SADC Côte-Nord, l'organisme ne peut que joindre son appui à ceux des nombreux leaders du milieu qui se sont exprimés en faveur du projet.

Qui sommes-nous?

Au Québec, il existe 57 Société d'aide au développement des collectivités (SADC) organisées en un Réseau dynamique et performant qui ont pour mandat de travailler à la stabilité et la croissance économique des régions qu'elles desservent. À ce chapitre, la SADC de la Côte-Nord qui **dessert un vaste territoire compris entre Rivière Pentecôte et Blanc Sablon (incluant l'Île d'Anticosti)** a défini sa mission comme suit :

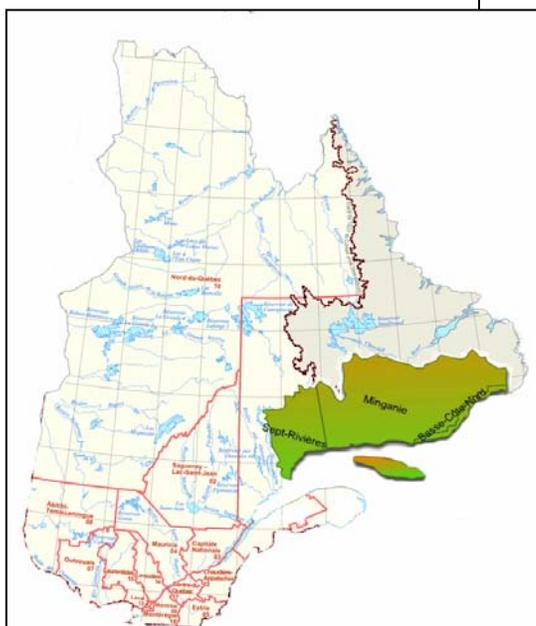
« La SADC de la Côte-Nord inc. aide les collectivités de Rivière-Pentecôte à Blanc-Sablon, incluant l'Île d'Anticosti, à se développer et à assurer leur avenir sur le plan socio-économique. »

Pour agir en conformité avec sa mission, la SADC dispose d'un conseil d'administration de 15 membres et d'une équipe de 5 personnes et intervient à la lumière des grands objectifs suivants :

- Collaborer avec d'autres intervenants pour stimuler le développement socio-économique du milieu par le biais :
 - De l'organisation d'activités et événements pertinents;
 - De la conception et de la mise en œuvre d'initiatives spéciales;
 - Du financement d'initiatives spéciales du milieu par le biais du programme **Initiatives de développement local à des tiers**;
 - De l'accompagnement de promoteurs en démarrage d'entreprise;
 - Du financement de projets d'entreprise.
- Favoriser le succès et la survie des entreprises qu'elle dessert par le biais de formations et de conseils techniques dans différents domaines de la gestion.

Notre territoire et son profil socio-économique

La SADC Côte-Nord dessert un territoire de 128 675 km² compris entre Rivière-Pentecôte et Blanc Sablon (incluant l'Île d'Anticosti) divisé en deux MRC et une région administrative pour une population totale d'environ 43 000 individus. Ce vaste territoire que dessert la SADC Côte-Nord présente une importante diversité de réalités socio-économiques et géographiques.



En même temps, on note une problématique commune à l'ensemble du territoire au niveau de la décroissance de sa population qui a chuté de plus de 16% de 2001 à 2006ⁱ alors que dans l'ensemble du Québec, on connaissait une croissance de plus de 9%ⁱⁱ pour la même période. Cette situation est préoccupante en ce qu'elle touche, pour une bonne part, à l'exode des jeunes et qu'elle limite l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée pour la région. Le tableau suivant dresse un portrait sommaire du territoire :

Tableau 1 : Quelques statistiques socio-économiquesⁱⁱⁱ

	Le Québec	Sept-Rivières	Minganie	Basse Côte-Nord
Superficie (Km ²)	1 356 367	32 000	90 997	5 528
Population	7 546 131	32 000	6 390	5 299
Nombre de municipalités	-	2	8	5
Nombre de communautés autochtones	-	2	2	2
Taux de chômage	6,7%	7,5%	26%	37%
Variation démographique	0,5%	-16,3%	-5%	1%
Dépendance des paiements de transferts	13,9%	13,7%	25%	33%
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7,5%	6,5%	5%	3%

La MRC de Sept-Rivières

Depuis la crise du fer des années 80, la MRC de Sept-Rivières a eu un souffle nouveau grâce à la construction du quai de le Relance (1982 à 1985), grâce à la construction et la mise en opération de l'Aluminerie Alouette (1989 à 1992), grâce à la construction du barrage Sainte-Marguerite 3 (1994 à 2002) et, enfin, grâce à une reprise du fer et à une réouverture des installations de la minière IOC en 1998.

Aujourd'hui, la MRC présente un certain dynamisme avec la présence de grandes entreprises autour desquelles gravitent un large éventail de sous-traitants et de PME diverses. La beauté de l'environnement naturel, la présence d'un Cégep, d'une université, d'installations de sports et loisirs ainsi que de plusieurs restaurants et commerces rendent la MRC attrayante pour la population locale et pour de futurs citoyens.

Malgré ce qui précède, la MRC de Sept-Rivières demeure dépendante du secteur des ressources naturelles au niveau du fer, de l'acier et de la forêt. La croissance des deux premiers secteurs est reliée à des marchés d'exportation similaire et dépend largement de la santé économique de la Chine. Quand à la forêt, il s'agit d'un secteur en crise qui ne présente pas de potentiel véritable de développement à court terme.

Les principaux défis de la MRC concernent le recrutement de main-d'œuvre, l'exode des jeunes, la pénurie de logements et la diversification économique du tissu de PME qui, au-delà des grandes entreprises régionales, doivent développer une expertise exportable et élargir leur réseau de clientèle.

La Minganie

Crée en 1982, la MRC de la Minganie est la plus grande municipalité régionale de comté du Québec avec ses 128 492 kilomètres carrés pour une population d'environ 6 500 habitants.^{iv} Comptant un taux de chômage allant de 12% à plus de 50% (comparativement à la moyenne québécoise de 11,8%)^v, l'économie de la Minganie dépend principalement d'une grande entreprise, QIT fer et titane de Havre-Saint-Pierre, des emplois générés par l'Agence de santé et par l'industrie touristique.

La structure traditionnelle de la Minganie qui reposait sur les pêches a été fortement atteinte avec une baisse radicale des quotas de poissons de fonds et de pélagiques, un fléchissement des prix à l'international au niveau du crabe des neiges^{vi} et, dans une histoire récente, une flambée du prix des carburants. La région a également été touchée, récemment, par la crise forestière avec la fermeture en décembre 2005 de la scierie du groupe GDS à Rivière-Saint-Jean,^{vii} et la perte de plus de 50 emplois, un chiffre considérable pour une communauté de moins de 300 habitants.

En somme, la Minganie est un territoire qui connaît depuis plus de 20 ans de sérieux défis socio-économiques et qui compte sur un regain des forces vives du milieu pour restructurer son économie et lutter contre la décroissance de sa population.

Les leaders de la Minganie collaborent étroitement avec les différents paliers de gouvernement pour cibler des projets porteurs et donner l'élan nécessaire à ces derniers. Qu'il s'agisse du développement des croisières, de l'amélioration de l'offre touristique, du développement de la filière des petits fruits ou de la relance de l'industrie forestière plusieurs communautés sont littéralement en ébullition et ont besoin de toutes les ressources humaines, matérielles et financières susceptibles d'alimenter les efforts en cours.

La Basse-Côte-Nord

Comportant 14 communautés accessibles uniquement par bateau, avion ou motoneige, la Basse-Côte-Nord comporte une population d'environ 4 300 personnes dont plus de 3 500 anglophones^{viii}.

Comme la Minganie, la région a fortement été touchée par la crise des pêches à laquelle s'est ajoutée une diminution importante de la chasse au phoque à cause des pressions de groupes environnementaux. La situation socio-économique demeure donc difficile avec un taux de chômage oscillant entre 21,7% et près de 62% (contre une moyenne provinciale de 11,8%).^{ix}

Si la décroissance de la population est un enjeu au sein de plusieurs régions du Québec, elle est particulièrement marquée en Basse-Côte-Nord avec une variation démographique négative de plus de 16% contre 0,5% pour l'ensemble du Québec.

Malgré les revers économiques et l'isolement qui complique beaucoup les efforts des leaders locaux pour consolider l'économie, les initiatives se multiplient pour encourager la population à reprendre en main son développement et faire émerger des initiatives structurantes tout en consolidant certains services de base :

- Amélioration de la desserte maritime
- Construction de la 138
- Développement de l'aquaculture et des espèces sous-utilisées au niveau des pêches
- Développement du tourisme
- Hébergement et services aux personnes âgées
- Développement du créneau des petits fruits.

Tous ces dossiers sont travaillés dans un contexte de défis, non seulement au niveau de l'isolement des communautés qui complique énormément le travail concerté des différents acteurs, mais également au niveau du nombre restreint de leaders locaux et de ressources financières limitées.

Notre compréhension du projet^x

Hydro-Québec désire construire quatre barrages sur la rivière Romaine qui se déverse à environ 15km à l'Ouest de Havre-Saint-Pierre au coût de 6,5 milliards\$. Ces quatre barrages auront une capacité de 1 550MW (les barrages SM1, SM2 et SM3 produisent environ 930MW^{x1}) et engendreront la création de quatre réservoirs totalisant 279 km², la création d'une route d'accès de plus de 150 km et l'aménagement de deux campements de travailleurs.

La construction devrait débuter en 2009, se terminer en 2020 et générer plus de 1 000 emplois en moyenne par année avec une période de pointe d'environ 2 400 travailleurs entre 2011 et 2016. Selon Hydro-Québec, les ouvrages devraient être mis en service en fonction de l'échéancier suivant :

- Printemps 2014 : Romaine 2
- Été 2016 : Romaine 1
- 2016-2017 : Romaine 3
- 2019-2020 : Romaine 4

Grâce à la mise en opération de ces ouvrages, Hydro-Québec pourra vendre de l'électricité en Ontario et dans le Nord-Est américain pour générer d'importants revenus pour le Gouvernement du Québec tout en constituant une réserve énergétique pour pallier à un accroissement de la demande du marché québécois.

Comme bénéfice secondaire, Hydro-Québec mentionne que l'électricité vendue au Nord-Est américain devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance des centrales au charbon et au gaz naturel.

Depuis plusieurs mois, Hydro-Québec consulte les différents intervenants de la Minganie pour évaluer l'acceptabilité sociale du projet et définir les termes d'une entente avantageuse pour l'ensemble des parties. À ce jour, des ententes ont été signées avec la MRC de la Minganie et les communautés Innue de Natashquan, Saint-Augustin et la Romaine. Les audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) ont commencé le 27 octobre dernier et devraient constituer la dernière étape en vue du début des travaux en 2009 si le projet est reçu positivement par les instances concernées.

L'acceptabilité du projet

Considérant les réalités propres à son territoire d'intervention et un ensemble de facteurs positifs, la SADC Côte-Nord considère le présent projet comme étant non seulement acceptable mais souhaitable pour la région.

- Le fort appui de différents leaders de la région : La MRC de la Minganie, l'ensemble des municipalités de la Minganie, les communautés autochtones et plusieurs organismes voués au développement économique.
- Plus de 1,3 milliards de contrats potentiels pour les entreprises de la région grâce à la construction des barrages, à l'aménagement de routes et à l'installation des campements de travailleurs.
- Développement d'une expertise exportable chez plusieurs entreprises de la région.
- Emploi de plus de 1 000 travailleurs en moyenne par année durant 11 ans avec une période de pointe de 2 400 travailleurs entre 2011 et 2016. On prévoit qu'environ 60% des travailleurs proviendraient de la région.
- Accès à un important volume de bois provenant de l'aménagement des chemins d'accès et du nettoyage des réservoirs (754 500M²). Cette ressource présente une opportunité de relance de la scierie de Rivière-Saint-Jean.
- Versement d'importantes redevances aux communautés non autochtones de la Minganie et aux communautés autochtones de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord^{xii}. Ces redevances représentent un important levier pour le développement socio-économique des communautés qui en ont besoin.
- La construction de 8 ponts et de plus de 227 km de chemins d'accès permettra l'accès à plusieurs zones jusqu'alors inaccessibles et favorisera le développement de projets miniers et forestiers.
- Un impact environnemental qui semble avoir été évalué avec la transparence nécessaire et qui, sans être nul, présente des effets tolérables par la population de la région.

Références

i Statistiques Canada, profil des communautés 2006, division de recensement.

ii Idem.

iii Idem

v Statistiques Canada, recensement 2001

vi Selon le site internet de Pêches et océans Canada (<http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches/fr/statistique/Default.htm#serie>), les débarquements de poisson de fonds et de pélagiques ont diminués de plus de 50% entre 1984 et 2005. Selon la même source, la valeur des débarquements de crabe des neiges est passée de 49 642 000\$ en 1995 à 21 439 000\$ en 2005, à cause d'un fléchissement des prix à l'international.

vii <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2006/07/06/002-gds-rivstjean.asp>

viii Site web du Commissariat aux langues officielles, section « publications » : http://www.ocolclo.gc.ca/html/stu_etu_062008_ins_bcn_p4_f.php

ix Statistiques Canada, recensement 2001

x Inspiré du document : « COMPLEXE DE LA ROMAINE - résumé de l'étude d'impact sur l'environnement – Hydro-Québec production, Août 2008

xi Construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite 3 – Faits saillants du bilan environnemental, Hydro-Québec, page 2

xii Versement de plus de 718 millions\$ sur 50 ans à la MRC de la Minganie dont 6 millions\$ à la signature de l'entente; Signature d'ententes avec les communautés autochtones qui seront versées de 2008 à 2070 : Saint-Augustin et la Romaine 14,5 millions\$; Natashquan 43 millions\$; Négociations en cours avec la communauté de Mingan.